

RESIDENCE DU KUNDA.

URGENT.

N° 890 /AGRI.S.T.

Objet:

Situation agricole vivrière.

418 / Agri.
21.3.49.4 copies
Pour
Bureau
N° 1
Ruhengeri.

RUHENGERRI



Monsieur l'Administrateur Territorial,

Subsidiairement à ma lettre N° 702/Agri.S.T. du 4 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le manque de pluie constaté un peu partout dans le pays au cours de la quinzaine qui vient de s'écouler, confirme les appréhensions manifestées depuis les débuts de la présente saison des pluies.

En conséquence, il convient de suivre de très près le développement général de la situation tant au point de vue agricole que vivrier et d'appliquer scrupuleusement suivant les circonstances les mesures prescrites. Je rappelle, pour autant que de besoin, que la question des semences et des réserves vivrières demeure capitale et qu'il vous appartient de prendre, en temps voulu dans ce domaine, toutes les mesures nécessaires pour remédier à une pénurie quelconque car nous devons être à même, les pluies venues, de mettre sous culture un maximum de superficie destiné à compenser le déficit enregistré.

Je prends ce jour une décision interdisant temporairement toute exportation de produits vivriers en provenance des Territoires de Kibungu, Kigali et Nyanza.

J'attire également votre attention sur les écologies massives de papillons qui viennent de se produire ces jours-ci et qui résultent apparemment des récentes invasions de chenilles favorisées par la sécheresse. Elles ne tarderont vraisemblablement pas à provoquer dans un avenir qu'il nous est actuellement impossible de préciser, l'apparition de déprédateurs qu'il nous faudra combattre par les moyens définis dans ma lettre N° 52/Agri. du 7 - 1 - 1949.

Afin de me permettre de suivre étroitement l'évolution des conditions actuelles, je vous prie de me fournir ponctuellement chaque quinzaine et jusqu'à nouvel ordre un rapport agricole spécial.

Le Résident du Kunda, G. SANDART,

Monsieur l'Administrateur
Chef de Territoire

RUHENGERRI